

ZAC Louise Michel - Avenant n° 2 à la convention d'études avec la Société d'Equipement du Département du Doubs

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : A l'emplacement de ses anciens abattoirs, la Ville de Besançon a décidé la création d'une Zone d'Aménagement Concerté en vue de la réalisation d'un centre d'activité d'environ 25 000 m² à vocation régionale et européenne.

Bénéficiant d'une situation privilégiée en entrée du centre-ville et en tête de pont, cette opération, dont l'architecture moderne et novatrice symbolise l'ambition économique du projet, sera le lieu de regroupement d'activités tertiaires telles que finances, droit, affaires, communication, formation, etc.

A la fois centre d'affaires, centre de formation et centre de communication, le projet dotera la capitale régionale de la Franche-Comté d'un outil économique de haute qualité.

La Ville de Besançon a décidé que cette opération serait réalisée dans le cadre d'une ZAC publique et a confié les études préalables au dossier de réalisation à la Société d'Equipement du Département du Doubs (convention en date du 19 juillet 1988).

Dans le cadre des études, un concours européen de concepteurs a été lancé en septembre 1988. Le lauréat retenu parmi six candidats a été désigné par le Conseil Municipal le 26 janvier 1989. Il s'agit du Cabinet «ARCHITECTURE STUDIO» associé aux deux architectes bisontins M. LAMBOLEY et M. GONDY.

Au titre des études, la SEDD a engagé une pré-commercialisation de l'opération qui nécessite l'engagement de missions complémentaires afin d'élaborer le dossier de réalisation, d'engager les études sur le CLAB et de confirmer les contacts commerciaux en cours.

Ces missions comporteront la réalisation par l'équipe d'architectes :

1. d'une partie de l'avant-projet sommaire général,
2. d'études précises pour la construction du Centre de Linguistique Appliquée de Besançon, en liaison avec les services de l'État, la Région et le Département.

Ces missions complémentaires sont estimées à 350 000 F HT. Ces sommes seront préfinancées par la SEDD et intégrées au bilan global de l'opération qui sera soumis au Conseil Municipal lors de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir ces propositions et d'autoriser M. le Député-Maire à signer à cet effet avec la SEDD, l'avenant n° 2 à la convention du 19 juillet 1988.

M. JACQUEMIN : Sur l'aménagement de la ZAC Louise Michel, Monsieur le Maire, je crois qu'il avait été lancé un concours auprès d'un certain nombre de bureaux d'études et d'architectes. Dans ce projet figurait un programme de logements, je crois. Pourrais-je savoir pourquoi aujourd'hui il a disparu d'une nouvelle consultation, alors que certains ont déjà été éliminés du concours ?

M. PONÇOT : Nous avons effectivement confié à la SEDD une mission d'études. Cette mission d'études a été jusqu'à des sondages, si vous voulez, concernant la commercialisation. Or il s'avère que les propositions qu'a eues la SEDD font que la demande en bureaux est plus importante et l'organisation qui risque de se faire autour du CLA représente un intérêt considérable. Dans la démarche suivie par la SEDD aujourd'hui, les appartements ont tendance effectivement à reculer, car les bureaux empiètent de plus en plus sur le secteur logement. Il y a actuellement peut-être 7 000 m² résiduels en l'état actuel du dossier. Donc c'est un peu pour ça qu'effectivement le programme logement a pour l'instant reculé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas définitif.

M. PONÇOT : Effectivement. Il s'agit pour l'instant de proroger cette phase d'étude avec la SEDD et à l'automne, si vous voulez, nous donnerons le coup final à l'opération telle qu'elle pourra, à ce moment-là, être vraiment comprise par l'ensemble d'entre nous. Pour l'instant nous sommes encore dans une étape de recherche.

La discussion est close.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. le Député-Maire, Président de la SEDD, ne prenant pas part au vote), adopte les propositions du Rapporteur.